

Paris, le 18 avril 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Accès aux soins : 8 candidats à l'élection présidentielle répondent à la lettre de la Mutualité Française

Huit candidats à l'élection présidentielle de 2012 ont, aujourd'hui, répondu à la lettre que leur a adressée Etienne Caniard, Président de la Mutualité Française, le 20 mars dernier.

Les réponses de Nathalie Arthaud, François Bayrou, Jacques Cheminade, Nicolas Dupont-Aignan, François Hollande, Eva Joly, Philippe Poutou et Nicolas Sarkozy se trouvent sur le site de la Mutualité Française : www.mutualite.fr.

Seuls Marine Le Pen et Jean-Luc Mélenchon n'ont pas encore fait parvenir leur réponse.

Le Président de la Mutualité Française a adressé ce courrier aux candidats afin de connaître leurs perspectives et leurs engagements en réponse à 5 questions essentielles pour le mouvement mutualiste en matière d'accès aux soins :

- 1°) Quels engagements comptez-vous prendre pour assurer le retour à l'équilibre des comptes et mettre fin au report de nos dépenses sur les générations futures ?
- 2°) Comment envisagez-vous de mettre un terme à la différence entre les prix réels et les bases de remboursement, phénomène qui se banalise et s'amplifie risquant ainsi de conduire l'ensemble des secteurs à la situation que nous connaissons pour l'optique, domaine dans lequel l'Assurance maladie ne rembourse plus que 4% de la dépense ?
- 3°) Quelle réponse apporterez-vous aux personnes en situation de perte d'autonomie et à leur entourage ?
- 4°) Etes-vous prêt(e) à donner la possibilité aux mutuelles de contractualiser avec les professionnels de santé dans l'objectif de garantir aux Français des soins de qualité au meilleur prix ?
- 5°) Enfin quelles solutions envisagez-vous pour favoriser l'accès à une mutuelle et mettre ainsi en œuvre le droit à une garantie complémentaire solidaire pour chacun ?

Ces réponses sont disponibles sur le site de la Mutualité Française : www.mutualite.fr

A propos de la Mutualité Française

Présidée par Etienne Caniard, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France, soit près de 600. Six Français sur dix sont protégés par une mutuelle de la Mutualité Française, soit près de 38 millions de personnes et quelque 18 millions d'adhérents.

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Ce sont des organismes à but non lucratif : elles ne font pas de profit et ne versent pas de dividende. Régies par le code la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Les mutuelles disposent également d'un réel savoir-faire médical et exercent une action de régulation des dépenses de santé et d'innovation sociale à travers près de 2 500 services de soins et d'accompagnement mutualistes : établissements hospitaliers, centres de santé médicaux, centres dentaires et d'optique, établissements pour la petite enfance, services aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, etc. Pour accompagner leurs adhérents tout au long de leur vie pour tous leurs problèmes de santé, elles mettent à leur disposition Priorité Santé Mutualiste, le service d'information, d'aide à l'orientation et de soutien sur des questions de santé.

La Mutualité Française contribue aussi à la prévention et à la promotion de la santé à travers son réseau d'unions régionales et ses services de soins et d'accompagnement.

www.mutualite.fr